



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 10 mai 2006 — N° 24

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 14 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 19 Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

La motion est adoptée.

M. Marcoux, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 14 Loi modifiant le Code des professions concernant la délivrance de permis

La motion est adoptée.

10 mai 2006

Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 20 Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Culture et des Communications

La motion est adoptée.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Harel, chef de l'opposition officielle, dépose :

La liste de tous les projets de développement hydroélectrique soumis par Hydro-Québec au gouvernement du Québec, pour approbation, entre les années 1994 et 2002.

(Dépôt n° 219-20060510)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Des statistiques concernant le temps d'attente dans les salles d'urgence de divers hôpitaux du Québec depuis 2003.

(Dépôt n° 220-20060510)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Courchesne, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Girard (Gouin) et M. Légaré (Vanier) proposent conjointement :

10 mai 2006

QUE l'Assemblée nationale souligne l'importance de la formation professionnelle et technique en vue d'assurer la présence d'une main-d'œuvre qualifiée dans toutes les régions du Québec afin de répondre aux besoins grandissants des entreprises et qu'elle témoigne toute son appréciation aux organisateurs des Neuvièmes Olympiades de la formation professionnelle et technique, qui se tiennent du 10 au 13 mai 2006, et souligne les efforts de près de trois cents finalistes qui se mesureront dans 35 compétitions dans le but de se démarquer et démontrer que l'excellence est l'objectif à atteindre dans tous les types de formation.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de compléter l'étude des crédits budgétaires du ministère des Finances et d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 5, Loi modifiant diverses dispositions législatives d'ordre fiscal ;
- la Commission de la culture, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 86, Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives.

M. Gendron, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission quant aux suites à donner à son mandat de surveillance de La Financière agricole du Québec.

10 mai 2006

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 286 du Règlement, M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée qu'il n'y aura pas de séance de la commission plénière consacrée à l'étude des crédits de l'Assemblée nationale.

À 15 h 12, conformément à l'article 282 du Règlement, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 11 mai 2006, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET